

**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 17 DÉCEMBRE 2024
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 11 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COËNT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 11 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 30 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 8 Procurations : 2 représentant au total 20 voix

Étaient présents :

Monsieur André COËNT, Monsieur Erven LEON, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame HUE Carine, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Olivier HOUZET, Monsieur Gervais EGAULT.

Procurations :

Madame Marie-Annick GUILLOU à Madame Nadine SALLOU- LE GUEN
Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Erven LÉON

Absents excusés :

Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Patrice KERVAON, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Loïc MAHE, Madame Julie SAUVÉE.

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Claire PROVOST
Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU et Arnaud LALÈVE.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LÉON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Finances – Ouverture du quart des crédits en investissement
- Finances - Admissions en non-valeurs
- Tarifs 2025
- Bilan d'activité 2024
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président soumet à approbation les Procès-Verbaux des séances du 10 avril 2024 et du 11 juillet 2024.

Les deux Procès-Verbaux n'appelant pas de remarques, ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

1 – OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

Rapporteur : André COËNT, Président

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnements dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts dans le Budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion.

VU L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M4 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ

(Par 10 pour)

DÉCIDE DE :

AUTORISER Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion, à engager à liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2025 les dépenses d'investissement de l'ensemble du Budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024 tel que suit :

20-BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT MIXTE AEROPORT

Section	Sens	Chapitre	Budgété 2024	Budget provisoire 2025
INVESTISSEMENT	DEPENSE	20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 000,00 €	20 000,00 €
		21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	241 121,41 €	60 280,00 €
	DEPENSE		321 121,41 €	80 280,00 €
INVESTISSEMENT			321 121,41 €	80 280,00 €

AUTORISER Le Président, ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération

2 – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Rapporteur : André COËNT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

VU L'instruction budgétaire et comptable M4

VU Le Budget Primitif adopté par le Comité Syndical en date du 10 avril 2024

VU L'état adressé par le SGC sur les taxes et produits irrécouvrables

Admission en non-valeur

Budget	Article	Année	Montant TTC
Aéroport	6541	2019 à 2022	49.00€
			Total 49.00 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ

(Par 10 pour)

DECIDE DE :

- ACCEPTER** en non-valeur la somme qui lui est présentée conformément à l'état dressé par le SGC de Lannion et d'imputer la dépense correspondante sur le budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion tel qu'exposé ci-dessus
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant de la structure à signer tout document relatif à ce dossier ;
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget concerné

3 – TARIFS 2025

Rapporteur : André COENT, Président

Annexe : guide des redevances 2025 Aéroport +

VU Les tarifs proposés en annexe à la présente délibération ;

Messieurs André COËNT et Gervais EGAULT évoquent la journée filière drone qui a eu lieu le 4 décembre 2024 à l'aéroport. Celle-ci a rencontré un franc succès et a été très bénéfique sur la visibilité de la filière drone à Lannion.

Madame Carine HUE demande si les supports diffusés lors de cette journée seront communiqués. Monsieur Gervais EGAULT indique qu'effectivement le CTDO et chaque intervenant avaient des diaporamas, Monsieur André COËNT invite les personnes intéressées à aller visionner en replay le reportage réalisé par Tébéo.

Il est précisé qu'il s'agit des premiers tarifs du Centre Technologique Drone Ouest, et qu'une augmentation de 3% a été faite pour les tarifs de l'aéroport.

Les différentes redevances du CTDO sont listées.

Monsieur Gervais EGAULT précise que les tarifs concernant la ZRT (Zone Réglementée Temporaire) sont plus importants car il s'agit d'une zone allant jusqu'à la mer et que celle-ci demande des contraintes spécifiques avec la DGAC et le respect de protocoles particuliers. Il ajoute également que cet accès à la mer différencie le centre drones de Lannion des autres car il est le seul à disposer de cette possibilité.

Madame Carine HUE demande des précisions sur les zones de vol et notamment la zone ZRT. Elle indique qu'une information relative à cette zone devrait être faite. Monsieur André COËNT indique que l'information sera faite, les modalités restent à définir.

Madame Carine HUE demande comment on se situe par rapport aux autres zones. Monsieur Gervais EGAULT répond que la ZRT est spécifique à notre CTDO mais que les autres tarifs ont été travaillés en concertation avec l'ONERA et alignés sur les tarifs proposés par les autres centres drones existants pour pouvoir créer cette première grille tarifaire.

Concernant les tarifs aéronautiques Madame Carine HUE se dit satisfaite de l'augmentation de 3% proposée.

Monsieur Erven LÉON ajoute qu'à l'avenir il serait pertinent d'arrondir les montants.

Monsieur Olivier HOUZET demande ce que représente cette augmentation de 3% en terme de volume total de recettes. Monsieur Frédéric LE MAZEAU répond que ça représente une augmentation de 2400 € de recettes en se basant sur les recettes de l'année 2024.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ

(Par 10 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER les tarifs joints en annexe.

PRECISER que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

PRECISER que les tarifs votés précédemment et ne figurant pas dans le guide des redevances restent inchangés

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4 – BILAN DE L'ACTIVITE 2024

Le mois de décembre n'étant pas encore terminé, le bilan a été fait sur la période de janvier à novembre.

De manière générale l'activité sur cette période reste stable par rapport à 2023 (+100 mouvements par rapport à 2023).

Une baisse importante des mouvements commerciaux est à relever. Celle-ci est notamment liée à la fermeture du service AFIS pendant les congés du seul agent en service sur la période allant de janvier à août.

Ce manque de continuité de service a entrainé le changement d'habitudes de certains clients qui ont préféré choisir la plateforme de Saint Briec pour leurs déplacements.

Monsieur André COËNT fait part de la démission du responsable AFIS et précise qu'une procédure de recrutement est en cours. Il rappelle l'importance de développer l'activité drones afin de booster les recettes à terme.

Monsieur Olivier HOUZET demande si on a une idée du volume de recettes que va représenter cette activité CTDO. Monsieur Erven LÉON réponds que c'est difficile à évaluer aujourd'hui. Monsieur André COËNT rappelle que l'activité aéronautique 2024 étant globalement identique à celle de 2023, les recettes engendrées par le CTDO ne seront que du plus. Cependant l'activité drone ne se met pas en place en un an, ça se met en place progressivement et permettra de pérenniser l'aéroport et les activités qui peuvent se mettre autour. Monsieur Gervais EGAULT espère que les lettres d'intentions rédigées par certains acteurs présents lors de la journée filière drone se confirmeront par le biais l'utilisation concrète du CTDO.

Madame Carine HUE s'interroge sur la manière dont sera évaluée l'activité drone dans le rapport d'activité 2025. Monsieur Gervais EGAULT répond que l'activité sera quantifiée au travers des mouvements, et surtout au travers des recettes.



Monsieur Erven LÉON intervient pour préciser que le handicap de l'aéroport de Lannion par rapport à celui de Saint-Briec est la longueur de la piste. Il évoque notamment les équipes de foot qui ont joué contre Brest et qui ont toutes atterri à Saint-Briec car les appareils utilisés ne peuvent pas atterrir sur la piste de Lannion. Les hébergements des équipes se fait donc par conséquence dans le secteur de Saint-Briec et non de Lannion. Seules les équipes ayant fait le choix d'atterrir à l'aéroport de Brest choisissent des hôtels à Perros-Guirec.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur André COËNT annonce qu'une Commission Consultative de l'Environnement aura lieu le 31 janvier 2025 avec la Sous-Préfète.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le 14 janvier 2025 à 11h pour l'élection d'un nouveau Président. Il rappelle la nécessité de la présence du quorum.

La séance est levée à 12h00

Gervais EGAULT, Président		Erven LÉON, Secrétaire de séance	
------------------------------	---	--	---